

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n°8 du 05 avril 2005 - 2 pages

Colza

STADES : allongement des boutons (E) à début floraison.

Méligèthes

Les méligèthes continuent de poser des problèmes dans certaines parcelles en dépit des protections réalisées. Dans les carrés de suivi, non traités, les infestations peuvent monter jusqu'à près de 20 méligèthes par plante. Avec de tels niveaux d'attaque, des infestations après traitement de 1 à 5 méligèthes par plante, peuvent être considérées comme relativement efficaces. C'est le cas apparemment de la plupart des traitements à base de tau-fluvalinate. Les populations sont ramenées en deçà du seuil de nuisibilité, en attendant l'ouverture des fleurs.

En revanche, sur les parcelles traitées, où il reste encore 7 à 10 méligèthes par plante, la protection est insuffisante. C'est le cas notamment de parcelles traitées avec une pyréthrinoïde classique. La bifenthrine semble également avoir manqué de rémanence.

Dans ces situations, une nouvelle intervention (en privilégiant le tau-fluvalinate) peut encore être réalisée s'il n'y a pas encore de fleurs.

Au delà de 2 passages, la rentabilité de la protection devient difficile à assurer.

Baris

Le vol se poursuit dans de nombreuses situations. Les plus fortes captures restent enregistrées en Essonne (Lisses, Guigneville).

Maladies

L'état sanitaire est toujours bon. Seules des taches de phoma sont visibles sur feuilles. La semaine prochaine, nous ferons un premier point sur le risque sclérotinia.

Protéagineux

STADES : levée à 2 étages de feuilles.
Des marquages de CENTAURE sont parfois observés.

Thrips

Des thrips sont toujours présents dans de nombreuses parcelles. Sur pois, les attaques sont le plus souvent inférieures à 1 thrips / plante. Sur féverole en revanche, on trouve des situations fortement attaquées comme à Pécy (77) avec 4 thrips / plante, et à Jouy le Châtel (77) avec près de 7 thrips par plante.

Rappel du seuil d'intervention : 1 thrips par plante. Fin du risque à l'étalement des premières feuilles.

Sitones

En moyenne, près des 2/3 tiers des plantes sont indemnes d'encoches. Pour les autres, on a majoritairement moins de 4 encoches / plante.

Blé

STADES : épi 1 à 6-8 cm (1 noeud).

Piétin verse

Les infos du modèle

Le retour des pluies relance les contaminations de piétin verse, surtout pour les levées les plus précoces, pour lesquelles le potentiel maladie était un peu plus important.

Pour des levées autour du 20 octobre et au delà, ce qui représente la majorité des situations, le niveau de risque reste bien inférieur à la moyenne des dernières années (voir graphique).

Les contaminations qui peuvent être enregistrées à partir de maintenant devraient entraîner un développement du piétin verse, suffisamment tardif pour avoir une incidence limitée.

D'un point de vue géographique, pas de différences significatives entre les différentes stations météorologiques de la région.

Les infos de la plaine

Nous avons réalisé depuis 10 jours des notations sur 116 parcelles, de variétés, dates de semis et précédents différents. Le niveau moyen d'attaque est de 6%, ce qui est assez



Colza
Problème méligèthes.

Blé
Point piétin verse.

Présence d'oïdium.



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : B. FERREIRA

Publication périodique C.P.P.A.P n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2005: 75 euros (papier / fax) 65 euros (mail)

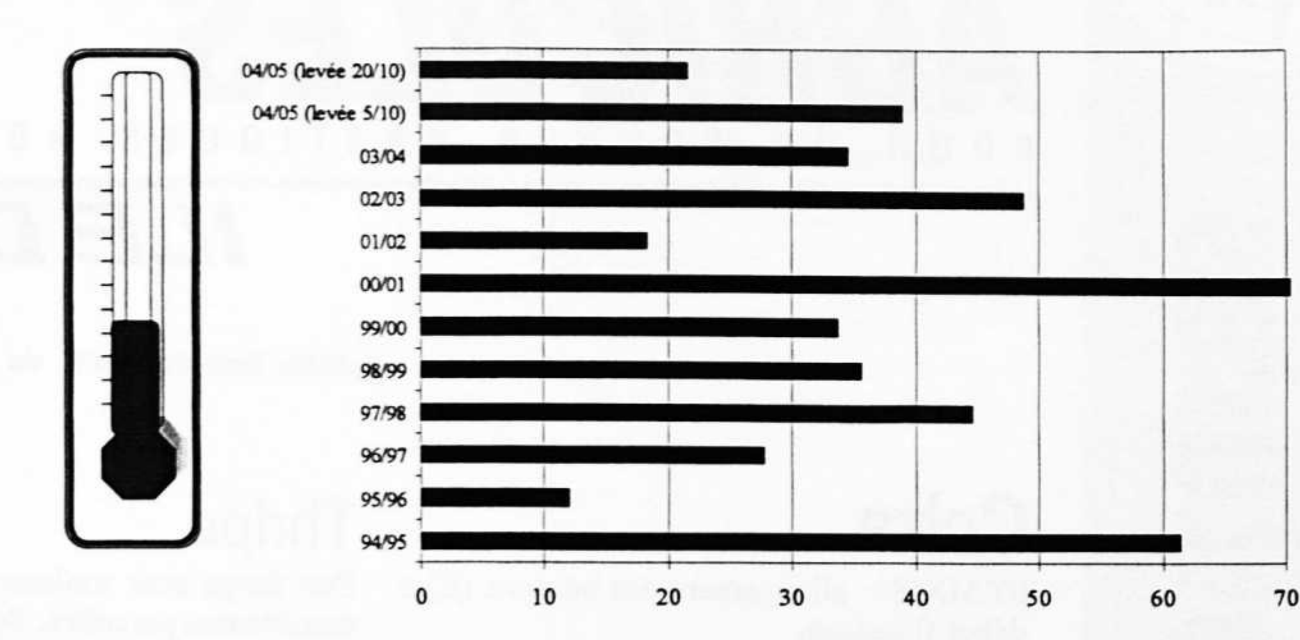


faible. Seulement 10% des parcelles atteignent un niveau de 20-30% de pieds touchés. Il s'agit notamment de parcelles en blé sur blé, quelques blé de pois semés tôt,...
En blé sur blé, il faut signaler la bonne tenue des PRR22R28 avec un niveau d'attaque beaucoup plus faible que ORVANTIS ou APACHE.

Compte tenu de la dynamique du piétin verse cette année (peu de maladie en incubation), l'observation visuelle est un bon élément pour connaître le niveau derisque des parcelles.
Dans les parcelles où un traitement serait nécessaire (seuil de 20-30% de pieds touchés), ce qui représente environ 10% des situations, la protection est conditionnée par la situation de la résistance (voir bulletin numéro 1) :
- pour l'Essonne, la Seine et Marne et les Yvelines, le prochloraz seul est déconseillé (l'efficacité risque d'être faible). Utilisez du cyprodinil.
- pour le Val d'Oise, les souches sensibles au prochloraz restant majoritaires, cette matière active peut toujours être utilisée.

Risque piétin au 5 avril selon modèle TOP

comparaison entre années



Oïdium

Une présence parfois importante d'oïdium est notée soit sur variétés sensibles (ORVANTIS, ISENGRAIN, SHANGO) ou sur des variétés moins sensibles mais en milieu favorable (ex APACHE en vallée de Seine).
Le contrôle de cette maladie peut s'effectuer
- soit avec du quinoxyfen (action préventive),
- soit avec des morpholines (fenpropimorphe, fenpropidine) ou triazoles (cyproconazole).
Les strobilurines ne présentent qu'une très faible action, compte tenu des résistances (voir bulletin numéro 1).

Orge hiver

STADES : épi 1 cm à 1 noeud.

Maladies

L'oïdium est présent dans la majorité des situations, au niveau des 2èmes ou 3èmes feuilles actuelles.
L'helminthosporiose est présente dans la plupart des parcelles (1 étage de plus de touché pour ESTEREL par rapport à NIKEL).
Présence également de quelques pustules de rouille naine sur ESTEREL.
Attendre le stade 1-2 noeuds pour démarrer la protection.



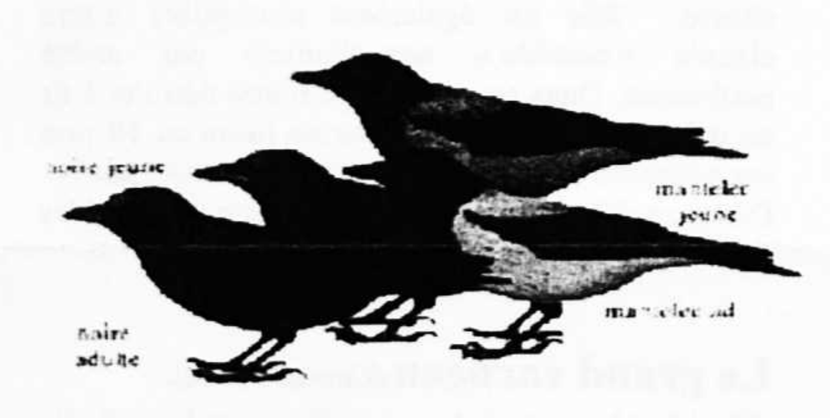
Le grand corbeau

La corneille noire *(Corvus corone corone)*

.

C'est un gros passereau d'environ 45 cm et d'une envergure d'environ 1 m, qui se distingue du corbeau freux par l'absence de zone grisâtre dénudée autour de la base du bec. Omnivore, il consomme des céréales (plutôt en été en automne), préférant les lombrics et les insectes au printemps. Elle se montre souvent charognarde, n'hésitant pas à risquer sa vie pour manger un cadavre sur les routes.

Cette espèce, classée gibier, par arrêté ministériel du 15 février 1995 peut être chassée pendant les périodes d'ouverture de la chasse. Elle est également susceptible d'être classée « nuisible » annuellement par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elle peut être détruite à tir en dehors des périodes de chasse jusqu'au 10 juin sur autorisation préfectorale et piégée toute l'année.
Signalons qu'il existe également une espèce de corneille dite « mantelée » en raison de la coloration blanche d'une partie de son plumage. Cette espèce est protégée.



Les corneilles

Les facteurs de risque identifiés en 2004

La présence de grands arbres. Toutes les parcelles fortement touchées sont situées à proximité de grands arbres qui servent de dortoirs (corbeautières) aux corbeaux freux.

La coïncidence entre la présence des oisillons dans le nid (qui oblige les adultes à rechercher une grande quantité de nourriture) et le stade 2-4 feuilles des maïs. Dans certaines situations ce sont les semis précoces qui sont attaqués, mais parfois les resemis le sont également.

L'absence de traitement insecticide des semences. Des observations régulières, bien que non vérifiées expérimentalement, semblent indiquer des dégâts moins importants sur les semences traitées avec de l'imidaclopride.

Les dégâts plus importants constatés en 2004, pourraient provenir de ce que le thirame était le seul répulsif autorisé employé ; les faits montrent que son efficacité semble plus limitée que celle de l'anthraquinone en situation à forte pression.

Que faire en 2005 pour gérer ce risque?

En zone à risques identifiés comme plus exposées (présence de corbeautières à proximité, dégâts les années précédentes…) préférez les semences traitées avec la spécialité GUSTAFSON 42 S (160g de thirame /quintal de semences).

Dans les autres situations, il est possible d'utiliser l'enrobage de votre choix (thirame à 50 g ou 160 g/quintal), avec toujours un risque possible de dégât mais plus faible.

Des compléments avec des protections pyro-optiques ou un effarouchement acoustique pourront être envisagées en situations exposées, en sachant que leur portée est plus limitée et en tenant compte de la faible acceptabilité des méthodes acoustiques par les riverains

Merci de nous signaler les cas rencontrés en 2005.

Service Régional de la Protection des Végétaux – 10 rue du séminaire – 94516 RUNGIS Cedex
Tél : 01-41-73-48-00 Fax : 01-41-73-48-48



T-2005-02
Mars 2005

Dégâts de corbeaux sur maïs

Note nationale SPV – ARVALIS Institut du végétal

Des dégâts de corbeaux ont été régulièrement signalés sur semis de maïs dans de nombreuses régions françaises en 2004, alors qu'auparavant ils étaient observés sur maïs doux uniquement. Cette note a pour objet d'envisager les origines du phénomène et les moyens de prévenir ce risque.

Nature et importance des dégâts

Les dégâts se caractérisent par une attaque des jeunes plants de maïs (2-3 feuilles). Les corbeaux déterrent les plantules à la recherche de la graine en suivant les lignes de semis. La consommation du grain de maïs entraîne le plus généralement le sectionnement de la partie végétative, et la mort du plant. Les dégâts se repèrent par les trous de quelques centimètres visibles à l'emplacement des graines ou autour des pieds s'ils ne sont pas totalement détruits.

Les dégâts peuvent entraîner de 10 à 100% de disparition de pieds. Dans chacune des régions touchées en 2004 quelques centaines d'hectares ont nécessité un resemis. Ces dégâts semblent limités de façon globale, mais localement la nécessité de resemer quelques dizaines d'hectares peut poser un problème économique significatif pour l'exploitation touchée. Les données recueillis par les SRPV et ARVALIS indiquent qu'entre 35 000 à 45 000 hectares auraient été touchés en 2004 sur le territoire national.

Quelques attaques significatives ont également été signalées sur maïs doux et sur maïs semences (avec déclassement des parcelles). Localement des attaques sur tournesol et haricot vert ont été également signalées.
Les attaques sont très variables suivant les secteurs. Elles sont plus importantes sur les parcelles à proximité d'arbres élevés qui constituent les dortoirs pour les corbeaux.

Les espèces

Le genre Corbeau regroupe plusieurs espèces. Seul le corbeau freux est à l'origine de dégâts sur cultures de maïs. Il y a donc lieu de bien identifier les espèces.

Le corbeau freux (*Corvus frugilegus*)

C'est un gros passereau très grégaire qui vit en colonies de quelques couples à plusieurs milliers d'individus en plaine ou à proximité des villes. D'une taille de 45 cm et d'une envergure de 90 cm, il a un plumage noir violacé, un bec droit et gris avec une zone grisâtre dénudée autour de la base du bec (ce qui permet de le distinguer des corneilles). Il nidifie généralement dans de grands arbres (corbeautières). Egalement omnivore, il se nourrit surtout de graines, après la moisson ou en germination, de légumes, de fruits, de baies, mais également d'insectes, de lombrics, de larves, de mollusques, voire de petits oiseaux et de rongeurs, d'œufs et de détritus divers.



Le corbeau freux

Comme la corneille noire, cette espèce, classée gibier, par arrêté ministériel du 15 février 1995 peut être chassée pendant les périodes d'ouverture de la chasse. Elle est également susceptible d'être classée « nuisible » annuellement par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elle peut être détruite à tir en dehors des périodes de chasse jusqu'au 10 juin sur autorisation préfectorale et piégée toute l'année. Cette espèce est la principale responsable des dégâts sur semis de maïs.

Le grand corbeau (*Corvus corax*).

C'est le plus grand des corvidés européens (taille 62 cm, poids 1,2 kg, envergure 1,2 m). Son plumage est noir avec des reflets bleutés, il a également un long cou saillant, et un bec noir massif. Il vit généralement en couple dans les zones montagneuse. Cette espèce strictement protégée, absente des zones de culture du maïs n'est pas responsable des dégâts observés.

Service Régional de la Protection des Végétaux – 10 rue du séminaire – 94516 RUNGIS Cedex
Tél : 01-41-73-48-00 Fax : 01-41-73-48-48